



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE AUPAR 6 AOÛT 2026

Sur convocation du Président **Jean-Luc BENARD** en date du 22 juin 2026, les membres de l'association ont été réunis pour l'Assemblée Générale Ordinaire « AGO » annuelle statuant sur l'exercice 2025 fixée le 6 août 2026 à 10h salle des fêtes d'Ars en Ré. Ils ont reçu en même temps un pouvoir à utiliser en cas d'empêchement à y participer et un document leur permettant de faire acte de candidature au Conseil d'Administration à retourner au Président avant le 19 juillet, accompagné d'une lettre de motivation.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV AGO du 7/08/2025 (transmis par mail aux adhérents en août 2025 et consultable aussi sur aupar.info),
- Rapport moral du président,
- Rapport d'activité du Conseil d'Administration,
- Rapport financier du trésorier et approbation des comptes de l'année 2024,
- Détermination de la cotisation 2027,
- Renouvellement partiel au Conseil d'Administration.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée de leur présence, il invite **Jean-Claude PERIN** secrétaire à communiquer les chiffres permettant de déterminer le quorum.

Jean-Claude PERIN confirme que le quorum est atteint.

Le président **Jean-Luc BENARD** déclare l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) ouverte.

Avant de rappeler l'ordre du jour il évoque le souvenir de Claude BABAUD membre AUPAR depuis des années, décédé 26 juillet et de Jean-Claude JEGOU notre administrateur, décédé le 18 juillet.

Il invite l'assemblée à respecter une minute de silence en leur mémoire.

Il remercie l'assemblée pour cet hommage et propose de rappeler l'ordre du jour de notre AGO qui comprend deux parties :

1ère partie (10 à 11h) : Présentation à l'assemblée et vote sur les rapports obligatoires,

- Approbation du PV AGO du 7/08/2025,
- Rapport moral du président,
- Rapport d'activité du conseil d'administration,
- Rapport financier du trésorier : Approbation des comptes 2025, et détermination de la cotisation 2027
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration,
- Questions Diverses.
-

Régis BAUDONNIERE Président de l'URCAN* et **Bruno CAMUZET** Président d'AMIGO ont été invités

2ème partie (11 à 12 h) : Ouverte au public et aux élus invités à participer à notre AGO pour débattre avec eux et leur poser les questions de l'assemblée à savoir, cette année :

- **Pierre BŒUF**, Maire d'Ars en Ré, **Philippe POIRALT** conseiller municipal en charge du port d'Ars en Ré et de **Boris MONCHY**, maître de port,
- **M. Patrick BOURAINE**, 1^{er} adjoint à la mairie des Portes en Ré et Vice-Président à la CDC*, en charge de la mobilité et de l'agriculture durable,
- **Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE** Conseillère Départementale.

Jean-Luc BENARD ajoute qu'à l'issue de ce débat avec les membres de l'Assemblée et les élus, ce sera la fin de notre AGO et que tous seront invités au pot de l'amitié sur le port.

1^{ère} PARTIE DE L'AGO AVEC LES MEMBRES AUPAR

APPROBATION DU PV DE L'AGO DU 7/08/2025

Le PV transmis par mail à tous les membres en août 2025, consultable aussi depuis cette date sur aupar.info, est approuvé à l'unanimité. La mention « Approuvé lors de l'AGO du 6/08/2026 » sera ajoutée sur aupar.info

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président commente à l'Assemblée son rapport moral et le rapport d'activité du Conseil d'Administration des 12 derniers mois. Son rapport moral affiché revient sur :

Les opérations de dragage :

- 6000 m3 retirés sur les 8000 prévus,
- Un déficit cumulé de 4000 m3 en 2 ans !
- Le fait que L'AUPAR participera désormais aux réunions préparatoires avec les acteurs du dévasage,
- Le Fier après dragage vu d'HELICO, vidéo visionnée par l'Assemblée
- Vigilance AUPAR sur le recours du Maire des Portes en Ré sur le rejet des sédiments,
- Présentation du dernier relevé bathymétrique qui montre certes, un chenal dragué droit mais qui prouve aussi qu'il faut bien rester dans l'axe et ne pas serrer les bouées rouges. ! Prudence donc.

Port :

- Redevances : + 1,5%,
- Adhésion au « Passeport Escale »,
- Situation financière satisfaisante,
- Projet de ponton Avant-port toujours en attente,
- Dragage du bassin de La Prée, toujours en attente

Actions 2025/2026 :

- Matinée « Sécurité » URCAN* à Ars en Ré : 80 participants,
- Sorties en flottille : Saint Denis d'Oléron/ Boyardville (report météo), Rochefort (report météo), remontée de la Charente jusqu'à Jarnac,
- Apéros MB après chaque Conseil d'Administration,
- Journée CNAR/AUPAR, Banc du Bucheron, une belle réussite encore le 30 juillet,
- Représentation de l'AUPAR : UNAP-CM*, URCAN, Conseil portuaire, comité de Lilleau des Niges.

Rapport d'Activités AOÛT 2025 à AOÛT 2026 : Le Président affiche et commente les 12 derniers mois d'activité

Le rapport moral et le rapport d'activité du Conseil d'Administration sont approuvés à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER, APPROBATION DES COMPTES 2025 ET FIXATION DE LA COTISATION 2027

Le Trésorier **Jean-Jacques BLANC** présente

- Le rapport financier,
- Il propose à l'Assemblée de maintenir la cotisation 2027 à 30€

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier et le maintien de la cotisation 2027 à 30€ et donne quitus au Trésorier de sa gestion.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président **Jean- Luc BENARD** affiche le nom des administrateurs sortants cette année à l'issue d'un mandat de 3 ans :

Jean-Bernard ANSOUD,
Jean-Jacques BLANC,
Jean-Claude JEGOU, décédé,
Bernard GAU-VERDON,
Richard LE CORRE,
Alain PROUST

Candidats se présentant au Conseil d'Administration ;

Jean-Bernard ANSOUD (renouvellement),
Jean-Jacques BLANC (renouvellement),
Richard LE CORRE (renouvellement),
Gérard BATUT (régularisation administrateur coopté 08/2025),
Robert MAGNAN (régularisation administrateur coopté 08/2025),
Arthur DANTIER (régularisation administrateur coopté 08/2025),
Jean-Marie SERVANT (nouvelle candidature),

Chaque administrateur se présente à l'Assemblée, tous sont retenus à l'unanimité.

Alain PROUST, administrateur depuis la création de l'AUPAR n'a pas souhaité se représenter pour raisons de santé.

Le Président Jean-Luc BENARD remercie **Alain PROUST** pour sa contribution à la création de l'AUPAR et pour toutes les précisions et informations qu'il nous a apportées sans cesse depuis.

Pour le remercier, il propose à l'Assemblée de citer **Alain PROUST** comme administrateur d'honneur.

Après applaudissement, cette distinction est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

Les rapports obligatoires étant traités, le Président Jean-Luc BENARD informe l'Assemblée sur quelques dossiers poussés avec nos partenaires au niveau national que sont notamment : FNPA M* et l'UNAP-CM* dont il est devenu récemment président. :

- Porter la navigation côtière de 6 à 12 milles, comme en Europe,
- Que le CLUPP*, obligatoire, obtienne une voix délibérative,
- Contre l'élargissement de la TAEMUP qui va ajouter au 01/01/2027 un droit de « coque » au droit « moteur » existant,
- RECFLISCING (déclaration obligatoire de pêche sur cette application dédiée depuis janvier 2026) qui reste pour beaucoup une aberration tant elle est impossible à respecter !

Le Président **Jean-Luc BENARD** avant de passer à la 2^{ème} partie de notre AGO invite l'Assemblée à débattre sur ces rapports d'activité et d'actualité.

- Des membres de l'Assemblée font remarquer que l'âge de ses membres doit expliquer aussi les difficultés à s'inscrire en flottille, le constat général étant : il nous faut trouver des jeunes !
- D'autres proposent d'agir « plus haut » par exemple au niveau « Député » pour porter des dossiers qui trainent : friches ostréicoles notamment.

S'agissant du retrait des friches ostréicoles, **Régis BAUDONNIERE**, Président de l'URCAN* est au regret d'annoncer que rien ne sera encore fait sur Ré cette année, ce sont d'autres sites ailleurs qui ont été retenus dans le programme.

Le Président **Jean-Luc BENARD** précise que ce sujet notamment a fait l'objet d'un article AUPAR dans le dernier Tambour d'Ars

Les personnalités invitées sont accueillies et remerciées de leur présence par le Président et les membres de l'Assemblée. C'est un honneur pour notre Assemblée.

- **M. Pierre BŒUF** maire d'Ars,
- **M. Philippe POIRAULT** conseiller municipal en charge du port d'Ars en Ré,
- **M. Boris MONCHY**, Maître de port,
- **Mme Véronique RICHEL-LEBOURG**, conseillère départementale,
- **M. Patrick BOURAINE**, 1^{er} Adjoint mairie des Portes en Ré et Vice-Président à la CDC*, en charge de la mobilité et de l'agriculture durable.

Le Président **Jean-Luc BENARD** informe nos invités pour signaler que l'AGO AUPAR a validé une liste de questions qu'elle souhaiterait leur poser. La liste est affichée.

Dragage du Bassin de La Prée :

- **Pierre BŒUF** Maire d'Ars reconnaît l'importance du port pour Ars en Ré. Il précise qu'il a rapidement rencontré l'AUPAR après son élection et que globalement, il partage nombreuses de nos attentes. Il faut toutefois le temps au temps ! Pour ce dragage du bassin de La Prée, il ne sait pas encore tout du dossier. Par contre déjà, des contacts ont été pris pour proposer l'utilisation des sédiments stockés ce qui semble être le préalable au dévasage du bassin. En attente de décision, mais ce n'est pas gagné. Ensuite, il faudra voir les solutions et les ressources. A ce sujet, il sera favorable à consulter, le moment venu, aussi MT FAUCARDAGE apprécié ailleurs notamment au GOISIL comme l'a précisé **Bruno CAMUZET** président d'AMIGO*. Et ou, semble-t-il, les coûts seraient moindres : 1300€/jour.
- **Patrick BOURAINE** confirme que, par exemple pour la levée des Portes il faut impérativement utiliser les sédiments de cette zone.
- **Boris MONCHY** est chargé de monter le dossier, il sollicitera MT FAUCARDAGE aussi pour un devis chenal du Curé.

Existence d'un recours du Maire des Portes contre le dragage ?

- **Patrick BOURAINE** tient à préciser que la municipalité des Portes comme celle d'Ars en Ré est bien sûr favorable au dévasage du Fier. Tous se sont rencontrés avec aussi le Département. C'est la solution retenue de claper à quelques mètres seulement de l'endroit dragué qui semble aujourd'hui illogique à tous ! Pour tous, tout repart dans le Fier et il serait plus efficace de claper par exemple sur la Fosse de Chevarache. Il s'agit donc d'un désaccord « amical » sur la solution retenue qui devrait conduire les parties prenantes à se rencontrer.
- **Jean-Bernard ANSOUD** fait observer que bien sûr l'idéal serait de claper en mer comme le font d'autres ports. C'est aussi la solution généralement proposée par le PNM*. Il faut effectivement préparer le dossier en ce sens.
- **Jean-Luc BENARD** rappelle que c'est l'urgence d'intervention qui a conduit à ces dragages et à l'arrêté préfectoral. Il ajoute que sur les vidéos HELICO réalisées par l'AUPAR on ne distingue pas le problème de bosse craint qui serait causé par le rejet dans le Fier notamment au Griveau. Rien n'est visible apparemment !
- **Pierre BŒUF** confirme que, suite à leur réunion au mois de mai, les acteurs concernés Ars, Les Portes, Loix, Saint Clément doivent réfléchir rapidement à d'autres solutions à chiffrer aussi car les coûts ne seront pas les mêmes. Déjà, ne faudrait-il pas que tous réalisent les chasses en même temps ?
- **Jean-Bernard ANSOUD** précise que l'AEMA* a été contactée à ce sujet et rappelle que les sédiments sont différents selon les endroits et que chacun nécessite un traitement approprié.

Participation de l'AUPAR aux réunions de préparation des dragages (Municipalité, DDTM, société de dragage, AUPAR.)

- A notre demande, la municipalité d'Ars a obtenu la tenue d'une réunion avec l'ensemble des acteurs, cette réunion est fixée au 7 septembre 2026, l'AUPAR y sera. Par la suite, ce dispositif sera reconduit, préalablement au dragage.
- **Pierre BŒUF** confirme, nous devons travailler ensemble.

ZMEL dans le Fier / : Combien ? Quand ?

- **Patrick BOURRAINE** précise que ce dossier qui date de 5 ans au moins sera finalisé fin août 2026 mais il doit encore obtenir une validation des services de l'Etat, ce qui pourra ajouter des délais encore. Ce sont 450 mouillages répartis sur 5 zones qui sont prévus en saison à terme. Tous devront être des équipements homologués, respectant les fonds marins. A ce jour, le mode de gestion n'est pas connu mais ça ne sera pas la municipalité des Portes. Une association peut être ?
- **Jean-Bernard ANSOUD** en sa qualité de membre titulaire du Conseil de Gestion du PNM* précise qu'un avis favorable du PNM a été donné suite à la démarche engagée par la commune des Portes de régularisation des mouillages par cette ZMEL. L'avis favorable était assorti effectivement de réserves et de prescriptions en particulier sur les dispositifs de mouillages qui devront respecter des normes environnementales. Il pourra préciser pour le PV de cette AGO les nombres de mouillage par zones. (Le Gros Jonc 59, La Loge 187, Le Fourneau 62, La Patache 87, Le Riveau 25, Professionnels 40)

Répartition des coûts d'entretien du Fier

- **Jean-Luc BENARD** rappelle que ce sont les seuls usagers du port d'Ars en Ré qui payent cet entretien du Fier, d'où cette question pour une mutualisation.
- **Pierre BŒUF** précise que c'est ce qu'il a voulu initier en se réunissant avec les 4 communes concernées. Il faut travailler ensemble sur ce sujet.
- **Patrick BOURAINE** déclare qu'il ne peut s'avancer sur ce sujet et rappelle qu'il n'y a plus ou presque d'aides de l'Etat.

Site WEB du port/ Pass-Ports escales : passer de 3 à 5 nuits

- Après débat, **Boris MONCHY** reconnaît que le site peut encore évoluer et s'inspirer notamment de ce qui se fait ailleurs. C'est prévu en fin de saison, **Alex** dans son équipe devrait y travailler.

- S'agissant de « Pass-port Escales » **Boris MONCHY** reconnaît un démarrage tardif en juin (pas de formation de son équipe, logiciel spécifique etc.) ce qui a privé les visiteurs des WE de mai. C'est vrai que le port a accueilli nombreux visiteurs à ce titre. Un bilan sera fait en fin de saison notamment pour améliorer les échanges d'emplacement.
- **Jean-Luc BENARD** tient à rappeler à l'assemblée l'intérêt pour un port de participer à Pass-Port Escales. Le principe est simple et apprécié dans tous les ports qui le pratiquent. C'est fait pour inciter les plaisanciers à naviguer en leur offrant des nuits d'escale, 3 par an pour Ars donc (c'est 7 nuits à la Rochelle) et nous aimerions pouvoir passer à 5. Les plaisanciers sont gagnants avec ces nuitées gratuites et les ports sont gagnants car ils optimisent leur plan d'eau, cela dynamise aussi l'économie. IL nous faut tous plébisciter Pass-Ports Escale, le promouvoir et le gérer probablement de manière plus ...pro-active.

Ponton dans l'Avant-Port

- **Pierre BŒUF** signale ne pas avoir eu le temps encore d'évoquer ce dossier d'investissement avec son équipe : faisabilité, intérêt pour le port ... Ce n'est donc pas pour bientôt !
- **Michel JAUFFRAIS** qui a été en charge du port plusieurs années intervient car il connaît bien ce projet. Pour lui, un ponton à cet emplacement n'est pas sans risque notamment sur le perré du quai très mal repris en son temps à cet endroit. D'autre part, la vase a tendance à s'accumuler encore plus vite en présence de pontons.

Retrait des friches ostréicoles / Balisage des parcs à huîtres

- **Régis BAUDONNIERE** signale que l'URCAN* est intervenue plusieurs fois sur ces sujets sans réponse satisfaisante. La division Phares et Balises n'interviendra pas, c'est du ressort des ostréiculteurs et s'agissant des friches ostréicoles les budgets consacrés se sont très vite épuisés, d'autres ont été trouvés pour un étalage dans le temps. C'est donc fait au compte-goutte, Ré n'étant pas retenue encore en 2026.
- **Pierre BŒUF** signale avoir rencontré la division des Phares et Balises qui a confirmé ne pas prendre en charge les marques (perches, bouées et.) qu'ils n'ont pas installées !
- **Véronique RICHEZ-LEROUGE** signale être intervenue énergiquement auprès de la DDTM* et DIRM* avec succès pour obtenir un balisage des parcs à huîtres à la Flotte.
- **Jean-Luc BENARD** Oui, il nous faut intervenir tous encore. Il rappelle que sur ces sujets l'AUPAR a fait un article dans le dernier Tambour d'Ars de juillet et que les friches ostréicoles apparaissent bien hélas sur notre vidéo du Fier !

Sécurité dans le port – vols de carburant

- **Boris MONCHY** Il n'a pas d'image des caméras de surveillance. Il incite les plaisanciers à être vigilants. Pour lui, le prix du carburant génère hélas ces comportements ! S'agissant des camping-cars sur le parking refait, cela provient essentiellement du manque de structure sur Ré et des informations d'accueil que les propriétaires repèrent sur le web quant-ils font leurs recherches. C'est vrai que certains veulent s'approvisionner en eau. Il leur facture alors le prix d'une douche.
- **JeanLuc BENARD** réagit pour dire que le prix des carburants ne peut justifier des vols. Certes, les plaisanciers doivent être vigilants, voire se doter de dispositif anti vol, mais c'est surtout le port qui doit assurer cette sécurité et adapter sa surveillance ! les caméras ont été installées pour ça.
- **Pierre BŒUF** reconnaît que les municipalités font face à des difficultés. Pour les camping-cars notamment elles ne disposent pas ou peu de parkings dédiés ; A Ars un terrain disponible en saison n'a pas eu la validation des services de l'Etat car réputé inondable !

Loyers des terrasses situées sur le domaine du port.

- **Pierre BŒUF** rappelle que depuis janvier 2026, à la demande des services fiscaux ces loyers vont effectivement au budget de la municipalité et non plus à celui du port, cela a été signalé lors du dernier conseil portuaire. Impossible de s'y soustraire.
- **Jean-Luc BENARD** signale que cette pratique ne semble pas s'appliquer dans les autres ports d'où notre interrogation car cela représente + ou – 30000€ de pertes pour le port.

- **Véronique RICHEZ-LEROUGE** précise que ces loyers vont au Département pour les ports qu'il gère.
- **Michel JAUFFRAIS** qui connaît bien ce dossier confirme que cela revient au port et que la municipalité devrait pouvoir trouver le moyen de lui reverser après coup.
- **Pierre BŒUF** verra **Dan PAPOT** DGS à ce sujet qui sera évoqué lors du prochain conseil portuaire. Il souhaite aussi partager avec l'Assemblée AUPAR son souhait d'un ponton à Ars qui serait dédié aux Cazavants afin de donner au port une image « Mer » symbolique de son passé.
- **Jean-Luc BENARD** et toute l'Assemblée approuvent cette idée.

L'heure de fin d'AGO étant atteinte, **Jean-Luc BENARD** remercie chaleureusement, en son nom et celui de l'Assemblée, les élus et invités pour leur participation à notre AGO. Il les invite à nous rejoindre sur le port au pot de l'amitié et à notre repas à suivre.

Il rappelle que nos dons à la SNSM doivent être faits au nom de SNSM Ile De Ré. Ceux qui font des chèques peuvent les mettre dans notre boîte à lettre sous enveloppe au nom de la SNSM cela nous permet de les remettre lors de la journée SNSM prévue salle des Associations des Ports en Ré le 3 septembre 2026. Venez nombreux.

Applaudissement des membres de l'Assemblée.

Fait à Ars en Ré le 7 août 2026

Le président

Jean-Luc BENARD

Lexique abréviations :

AEMA : Association Etangs et Marais d'Ars

AMIGO : Association les Amis du Goisil

CDC : Communauté de Communes

CLUPP : Comité Local des Usagers Permanent du Port

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DIRM : Direction Interrégionale de la Mer

FNPA M : Fédération Nationale d'associations de Plaisanciers de l'Atlantique et de la Méditerranée

PNM : Parc Naturel Marin

TAEMUP : Taxe Annuelle sur les Engins Maritimes à Usage Personnel

UNAP CM : Union des Associations de Plaisanciers de Charente Maritime

URCAN : Union Rétaise des Clubs et Associations Nautiques

ZMEL : Zone de Mouillages et d'Equipements Légers

AUPAR (Association des Usagers du Port d'Ars en Ré BP 22 - 17590 Ars en Ré)

Association déclarée selon la loi du 1^{er} juillet 1901 - n° 22- publiée au JO du 31 mai 1989